



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20120709-21989-DE-1-1_0
Date de signature : 12/07/12
Date de réception : jeudi 12 juillet 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</p> <ul style="list-style-type: none">- ACTE SIGNÉ ✓- COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓- ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.741**

Séance publique du

9 juillet 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : JOURNÉES DU PATRIMOINE 2012- CRÉATION D'UNE UNITÉ FONCTIONNELLE

Le 09/07/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 03/07/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Dahbia BENNOUR à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Danièle BRUNET à M. Alexandre GALLESE, M. Maurice CHAZEAU à M. Jean CHORRO, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES à M. Stéphane PAOLI, M. Christian LOUIT à M. Yannick DECARA, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Laurent DILLINGER, M. Christian PEREZ à M. Jean-Marc PERRIN

Excusés sans pouvoir :

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Patricia LARNAUDIE

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



08.04

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville
Direction Des Musées &
Du Patrimoine Culturel

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 09/07/12

RAPPORTEUR : Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : JOURNÉES DU PATRIMOINE 2012- CRÉATION D'UNE UNITÉ FONCTIONNELLE -
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Les Journées du Patrimoine sont une manifestation nationale.

Cette année, elles se dérouleront les 15 et 16 septembre 2012 et auront pour thème "l'Eau".
Diverses manifestations égaieront ce week-end : conférences, visites de sites et monuments, un
«Forum des métiers du patrimoine», des circuits « découverte de la ville », des animations pour les
enfants, etc.

Conformément à la délibération n°2004.0292 du Conseil Municipal du 29 mars 2004 modifiée,
les unités fonctionnelles doivent être adoptées par le Conseil Municipal et être accompagnées de
fiches opérationnelles, par exposition ou manifestation, indiquant tous les besoins de chacune de ces
opérations et leurs montants respectifs.

Chaque exposition ou manifestation peut être considérée comme une unité fonctionnelle par ses
spécificités thématiques, scénographiques, chronologiques et géographiques, celles-ci entraînant des
besoins différents selon leur nature, le temps et l'espace.

Besoins	Montant services H.T	Montant fournitures H.T	Observations
Conception et réalisation graphique	4 000		Procédure adaptée inférieure à 20.000 €
Montage et démontage des tentes	2 900		Procédure adaptée inférieure à 20.000 €
Location sonorisation	650		Procédure adaptée inférieure à 20.000 €
Gardiennage des sites la nuit	2000		Procédure adaptée inférieure à 20.000 €
Prestation musicale	1 600		Article 30
Total « Journées du Patrimoine »	11 150,00		Procédure adaptée inférieure à 20.000 €

Le montant total de la manifestation « Les journées du Patrimoine » pour l'année 2012, s'élève donc à 11 150,00 euros H.T.

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** l'unité fonctionnelle, présentée ci-dessus, et la fiche opérationnelle qui la compose, afin de permettre l'organisation de cette manifestation,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Madame l'élue déléguée au Patrimoine à signer tous documents se rapportant à cette manifestation.

**2012.741 - JOURNÉES DU PATRIMOINE 2012- CRÉATION D'UNE UNITÉ
FONCTIONNELLE**

Présents et représentés	: 52
Présents	: 43
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 12/07/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**